

ANNEE 1962 - 0 - N°62- 326/PR/VPR

Décret portant application de
la Loi n°62-29 du 27 Juillet 1962.

-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi n°61-54 du 31 Décembre 1961 fixant le cadre du Développement Economique et Social de la République du Dahomey ;
VU la Loi n°61-55 du 31 Décembre 1960 portant approbation du premier Plan Quadriennal de développement économique et social de la République du Dahomey ;
VU la Loi n°62-29 du 27 Juillet 1962 fixant le programme des investissements pour l'année 1962 ;
SUR la proposition du Vice-Président de la République, Chargé du Développement et du Plan,

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

Article 1er - Le programme de travaux à réaliser pendant l'année 1962 à l'aide de l'investissement humain sera établi sur la base d'un nombre total de SEPT MILLIONS de journées de travail.

Article 2 - Les programmes départementaux seront respectivement établis sur les bases suivantes :

1 050 000	journées	pour le Département du Sud		
1 540 000	"	"	"	du Sud-Est
980 000	"	"	"	du Sud-Ouest
1 330 000	"	"	"	du Centre
1 050 000	"	"	"	du Nord-Est
1 050 000	"	"	"	du Nord-Ouest.

Il sera fait référence, en ce qui concerne les normes permettant d'estimer en journées de travail les différentes opérations des programmes, à une circulaire établie par les ministères compétents, qui sera diffusée dans tous les départements.

Article 3 - Le Vice-Président de la République, les Ministres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./--

PORTO-NOVO, 1e 6 AOUT 1962.-



Hubert MAGA

AMPLIATIONS :

P.R.	15
V.P.R.	8
Tous Ministres . . .	12
S.G.G.	5
Préfets et S/Préf.	50
J.O.R.D.	1